

Actualité (Mardi 13 Juin 2006)

Elles revendiquent plus de place en politique Femmes : Un mémorandum à Bouteflika

Par : **Samia Lokmane**

Des représentantes de tous les partis politiques, d'associations, des ministères de la Famille et de la Solidarité, de la DGSN et des députées ont participé à l'élaboration de ce document.

L'Algérie occupe la 120e place dans le monde en matière de représentation féminine dans les institutions politiques et publiques. Elle est à la traîne de beaucoup d'autres pays arabes et de ses voisins maghrébins. Des États comme le Rwanda, le Burundi et la Tanzanie, très en retard pourtant sur le plan du développement économique, comptent 30% de députées. Chez nous, les femmes parlementaires représentent à peine 6% de la composante du Conseil de la nation et 3% à l'Assemblée populaire nationale.

En revanche, les Algériennes sont un grand vivier électoral, d'où les hommes puisent d'innombrables voix. Mais pourquoi donc les femmes sont plus promptes à donner leur voix qu'à la faire entendre d'une tribune d'élue ? "Les candidatures féminines aux élections territoriales n'ont pas connu, depuis l'Indépendance, de progression notable", observe un groupe de militantes de la condition féminine dans un mémorandum rendu public hier. Ce document, élaboré par le centre d'information et de documentation sur les droits de l'enfant et de la femme (CIDDEF) en collaboration avec le Fonds de développement des Nations unies pour la femme (Unifem), a obtenu l'assentiment de cadres de tous les partis politiques, FLN, FFS, HMS, MDS, PT, RND, RCD, de représentantes d'associations, Afcare, Ansedî, Darna, Iqra, Rachda, Femmes en communication, Planning familial, Club Aspiration et de représentantes d'institutions comme la DGSN et des ministères de la Solidarité nationale et de l'Emploi et de la Famille et de la Condition féminine. Qualifié de cri d'alerte, il vise à attirer l'attention des "hommes qui nous gouvernent" sur l'exclusion de la moitié de la société des sphères décisionnelles, ou souvent se joue son sort. "Les déséquilibres que connaît la participation politique des femmes dans notre pays choquent aujourd'hui par leur anachronisme. 40 ans après l'Indépendance, elles font l'objet d'une discrimination dans l'accès aux mandats électoraux, aux fonctions électives et aux postes de décision", s'élèvent les initiatrices du mémorandum.

Pis, elles notent une régression des acquis. "Aucune Assemblée nationale populaire n'est détenue par une femme contrairement aux mandats précédents".

Aïcha Barki, présidente d'Iqra, qui prenait part à la présentation du mémorandum à l'Institut national de santé publique, détient une explication, entendue dans la bouche de femmes résignées. "Si les hommes eux-mêmes ne parviennent pas à redresser la situation du pays, que pourrions-nous y faire?" Rarement conscientes de leurs atouts et de leurs compétences, beaucoup d'Algériennes s'effacent. Même les plus clairvoyantes renoncent aux postes de responsabilité, découragées par un environnement très hostile. Sans verser dans le sexisme, à sens inverse, Nadia Aït Zaï, responsable du CIDDEF égrène les qualités propres aux femmes qui font d'elles des candidates de choix. Leur intégrité, leur intérêt pour la vie collective, leur pragmatisme ainsi que leur abnégation, sont des vertus incontestables.

Sur le plan institutionnel, l'égalité des sexes, défendue par les textes législatifs locaux et les conventions internationales, doit aussi militer en faveur de leur promotion.

Mais, les mentalités archaïques ont la vie dure. Aussi, Mme Zaï et ses camarades œuvrent-

elles à des changements graduels. Au niveau politique, la mise en place d'un système de quotas est perçue comme une solution transitoire. Mais à condition que les formations politiques soient d'accord. "Les femmes du MSP ambitionnent d'obtenir la parité dans les instances dirigeantes du parti et sur les listes électorales", confie la présidente du CIDDEF. Pour sa part, se voulant raisonnable, elle réclame un amendement de la loi électorale visant un quota de 30%. D'autres propositions figurent dans le mémorandum. Elles concernent la création d'un conseil et d'un observatoire nationaux de lutte contre les discriminations, avec pour mission de contrôler l'application des conventions internationales.

Samia Lokmane